Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 059-215903311-20260121-02_2026-DE

Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 21 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :
Le 15 janvier 2026

NOMBRE :
- de conseillers : 23

- de présents : 18
- de votants : 20

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :
02_2026

Secrétaire de Séance :
Mme Fanny RICHARD

Présents (18) : François ERLEM, Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Fanny RICHARD, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sabine HENNEBERT, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONNIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Romain POLLART, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS.

Excusés (2) : Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE, François BLAT donne pouvoir à Fanny RICHARD.

Absents (3) : Simon BRASSART, Michaël DELATTRE, Marie-Claire DELAIRE

OBJET :

- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réfection de la rue des espagnols, de la lande et du boulevard Dupleix

La commune a pour projet la réfection et l'aménagement de la rue des espagnols, de la lande et du boulevard Dupleix. A ce titre, la dotation d'équipement des territoires ruraux va être sollicitée pour un taux de 20 à 30 % de financement hors taxes dans le cadre des travaux de voiries pour le réaménagement de centre-bourg.

L'estimation des travaux est de 273 846, 50 € HT soit 328 615, 80 € TTC.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser la demande de dotation d'équipements des territoires ruraux au taux le plus élevé possible et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire

MAIRIE DE LANDRECIES (Nord)

François ERLEM

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.